

COMMUNE DE CHATILLON SAINT JEAN

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 3 septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard FUHRER,

Etaient présents : Messieurs REGAZZONI Pascal, DEBRIS Roger, Mme Céline DINIS, Adjoint au Maire, Mesdames ANTONIETTI Martine, SIBUT Colette, VORON Marie-Hélène, BARD Anne-Lise, ROOSEBOOM Marielle, Messieurs GARCIA Roland, MOURRARD Michel, ODEYER Bernard, VANHAECKE Gérard, BENEZET Damien, Conseillers Municipaux

Etait excusée : Mme Séverine GONDEAU, conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation : le 27 août 2019

Le compte rendu de la dernière séance est adopté par tous les membres présents et Monsieur Pascal REGAZZONI est désigné comme secrétaire de séance.

I - TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Le point sur la rentrée des classes et sur l'état des bâtiments scolaires :

La rentrée scolaire s'est effectuée sans problèmes, le pari a été tenu pour rouvrir les écoles et le centre de loisirs. Jusqu'à nouvel ordre, la classe de CP/CE1 est implantée dans le bâtiment de l'école du haut.

En raison des travaux toujours en cours dans les rues des Boulangeries et du Vercors et en accord avec CITEA, la desserte des cars scolaires est modifiée pour une durée indéterminée et le parking Nord de la salle Daniel Ardin fait l'objet de quelques restrictions de stationnement aux heures d'arrivée et de départ des cars. Les parents d'élèves ont été informés par les élus.

Le Maire remercie une nouvelle fois l'équipe municipale et se félicite de la mobilisation de tous élus, enseignants, pompiers, assureurs, services de la Préfecture et du Département ainsi que les entreprises telles que Royans Charpente, Tréché, Andolfatto, Sibélec qui sont intervenues rapidement. Cependant, tout n'est pas finalisé.

Point sur les travaux de réparation des bâtiments communaux :

La salle Daniel Ardin a vu son revêtement de sol endommagé par les infiltrations, des cloques se sont formées, la question se pose de savoir si le ragréage est à refaire. Une estimation des réparations a été demandée à l'entreprise qui l'avait posé. Dans cette attente une occupation de la salle est autorisée pour les activités associatives et scolaires mais il faudra trouver un moyen pour éviter l'aggravation des dégâts.

L'utilisation de la salle sera sans doute suspendue temporairement dès qu'une décision sur le sol sera prise et une intervention programmée.

Pour ce qui concerne le local de stockage, le plafond a été réparé. Il reste encore des travaux de peinture sur les cloisons endommagées et tout ce qui concerne les volets roulants est encore en instance. Un grand nettoyage est déjà en cours.

Pour la toiture de la Mairie, l'échafaudage est en place, le maire a accepté le devis pour la toiture. En parallèle, les assureurs de VRH, qui gère les logements locatifs du 1^{er} étage, et de la Commune pour le rez-de chaussée, doivent trouver un accord.

Information sur l'église, ce bâtiment communal est fermé au public depuis l'arrêté municipal daté du 19 août 2019.

La question du bâchage se pose depuis la première réunion avec les assureurs car son coût ne serait pas pris en charge par l'assurance de la Commune. Nous n'avons pas jusqu'à présent une vision financière précise sur les travaux à envisager et leur financement. Plusieurs devis ont été demandés. Certains conseillers municipaux expriment leur inquiétude sur ce sujet car, en effet, plus on attend, plus les dégâts peuvent s'aggraver.

Un architecte spécialisé, consulté par la mairie au sujet de la préservation de l'église avant l'orage de grêle est venu sur place constater les dégâts et a préconisé des mesures conservatoires urgentes. Le Maire a transmis ces observations à notre assurance.

Monsieur le Maire évoque sur ces points les réunions de la Communauté d'Agglomération qui ont mentionné que le reste à charge des communes sinistrées par la grêle ne serait pas connu définitivement avant la fin de l'année 2019 et, pour l'instant, les critères de répartition du fonds de soutien ne sont pas définis. Ce sujet sera abordé lors de la réunion de la Commission des Finances de l'AGGLO le 11 septembre 2019.

II - FINANCES

Décision modificative n° 1 sur le budget communal pour prendre en compte les dépenses générées par la grêle pour 240 000 € et pour intégrer les sommes déjà perçues et à percevoir de l'assurance. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Prêt relais pour le financement de la TVA (travaux grêle), Un emprunt-relais pour prendre en charge l'avance de TVA avant sa compensation par le FCTVA sera nécessaire. Le conseil municipal donne son approbation pour consentir à cet emprunt dont le montant sera connu dès que les contacts avec des organismes financiers auront été pris. A savoir que notre assurance prendra en charge les intérêts de cet emprunt.

Dégrèvement TFNB pour les agriculteurs

Nous avons reçu en mairie des courriers nous informant de la possibilité d'exonérer de la Taxe Foncière sur le Non Bâti les agriculteurs ayant subi des pertes de récoltes du fait de la grêle.

A ce jour, pourtant, il nous a été confirmé que rien n'était mis en place pour l'instant, nous en serons plus dans les jours à venir.

Demandes de subvention

S'agissant des demandes de subvention, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les demandes de subventions, de dotations possibles et plus généralement toute aide financière qu'il serait possible d'obtenir. Le conseil municipal donne son approbation pour que le maire puisse entamer les démarches nécessaires.

III - URBANISME

Lotissement Les Sablons

Ce lotissement situé à proximité du cimetière a fait l'objet d'une autorisation de commercialisation anticipée des lots demandée par le lotisseur.

Tous les travaux de viabilisation ne sont pas terminés et leur réalisation entraîne des contraintes techniques d'accès encore à résoudre par le lotisseur ; en effet, il ne peut être envisagé de barrer complètement la Montée de Saint Izier plusieurs jours d'affilée. Le Maire a demandé à ce que d'autres solutions soient trouvées.

Point sur les autorisations d'urbanisme par GF

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des dernières décisions en la matière. Il expose également à propos de deux décisions initialement accordées tacitement sur la fermeture d'un passage entre les propriétés PICON et PLANTIER quartier Palaye que le retrait a été demandé. Dans l'attente de précisions éventuelles par le propriétaire de cette parcelle, ce passage restera en l'état.

Terrain Vellieux, projet de VRH

Les accès de ce lotissement, toujours à l'état de projet actuellement, ont été étudiés avec VRH, le Centre Technique Départemental.

Une nouvelle sortie sur la RD 123 côté jeu de boules (sud) aurait l'aval du CTD, il n'y aurait aucune sortie pour la circulation ou entrée rue d'Octavéon, ou sur la place de l'Eglise hormis pour les piétons.

IV -PERSONNEL

Prolongation du contrat d'un employé technique contractuel jusqu'à fin septembre en raison de la charge de travail induite par la grêle.

V – VALENCE ROMANS AGGLO : divers dossiers

Dossier « La Joyeuse »

Pour la réalisation de l'étude d'exécution et la mission géotechnique de type G3 concernant le projet d'aménagement de la rivière « Joyeuse », un arrêté préfectoral autorise des agents missionnés par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo à pénétrer sur les propriétés privées.

Une convention d'occupation temporaire de la parcelle section WB 27 sur la rive gauche de la Joyeuse a été signée dans l'attente de l'acte qui permettra l'échange entre cette dernière, propriété de l'Agglo et une partie de la parcelle WA 27, propriété de la Commune.

Le début des travaux de lutte contre les crues de la Joyeuse à CHATILLON SAINT JEAN est planifié pour le mois d'octobre 2019. Ces travaux concernent la réfection du pont de la RD 112 sur la Joyeuse. La durée prévisionnelle est de 4 mois. Une déviation de la circulation entre le Hameau de Péroux et le centre de la commune sera mise en place.

Délibérations suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 5 juin dernier.

1) approbation du rapport DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUTATION DES CHARGES TRANSFERÉES

Chaque commune doit délibérer même lorsqu'elle n'est pas concernée directement par ces évaluations. A défaut, le conseil municipal est réputé ne pas approuver le rapport, le conseil municipal donne son approbation par 13 voix pour et une abstention.

2) approbation de la majoration de l'attribution de compensation au titre des IFR sur les panneaux photovoltaïques des bâtiments agricoles

Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.

3) : approbation de la fixation d'une attribution de compensation en investissement
Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le conseil municipal prend acte des 3 rapports d'activités suivants dont chaque commune adhérente a été destinataire :

VRA : RAPPORT D'ACTIVITES 2018 de l'Agglo VALENCE ROMANS AGGLO,

VRH : RAPPORT D'ACTIVITES 2018 de VALENCE ROMANS HABITAT

SID : RAPPORT D'ACTIVITES 2018 du Syndicat d'Irrigation Drômois

VI - QUESTIONS DIVERSES

Actualisation des statuts du SDED : Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, suite à la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, se doit d'actualiser ses statuts pour mieux répondre aux attentes des collectivités Drômoises. Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.

SAGE : Enquête publique environnementale relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Cette enquête se déroule du lundi 9 septembre 2019 au mercredi 9 octobre 2019 et concerne 136 communes. (97 en Drôme et 39 en Isère). Il faut savoir que des nouvelles dispositions d'information et de participation du public (ordonnance de 2016 et décret de 2017) ont conduit à la mise en place de deux nouvelles mesures :

1) La création d'un espace « participation du public » sur le site internet de l'Etat www.drome.gouv.fr rubrique AOEP (avis ouverture enquête publique) où est mis en ligne, pendant la durée de l'enquête, l'intégralité du dossier et à partir duquel le public peut formuler des observations et propositions en ligne, lesquelles seront insérées dans le registre ouvert en mairie, siège de l'enquête.

2) La possibilité de consulter en mairie de ROMANS SUR ISERE (siège de l'enquête) une version numérique du dossier.

SIVOS : compte-rendu du comité syndical Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du 26 août 2019 à CHATILLON SAINT JEAN.

Mme Anne-Lise BARD rend compte de cette réunion dont les principaux points peuvent s'énoncer ainsi :

- Effectif à la rentrée de septembre 2019 : 65 élèves (41 pour CHATILLON SAINT JEAN, 16 pour PARNANS et 8 pour TRIORS)
- Un nouveau jeu a été installé dans la cour de l'école maternelle
- Les travaux suite à la grêle ont permis l'ouverture même si tout n'est pas terminé,
- Cette année il apparait des manques dans les heures de présence d'ATSEM dans les classes, cela est dû notamment au fait que les enfants sont plus nombreux à fréquenter l'école à temps complet. En raison de la prédominance du nombre des élèves de CHÂTILLON SAINT JEAN, il est envisagé une augmentation de participation financière pour notre commune. Les modalités seront définies lors d'une prochaine réunion.

Demande de subvention exceptionnelle pour le collège LAPASSAT, qui célèbre ses 50 ans le mardi 16 juin 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de demande de subvention envoyée par le collège Lapassat.

Ce collège fêtera son cinquantième anniversaire le mardi 16 juin 2020.
Après un tour de table, le Conseil Municipal souhaite participer, même symboliquement, à cet évènement et décide d'octroyer une subvention de 100 € pour cet événement dans ce collège qu'ont fréquenté et fréquentent encore des générations de CHATILLONNAIS.

INVITATIONS A VENIR :

FORUM DES ASSOCIATIONS LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019 à CHATILLON SAINT JEAN

RANDONNEE PEDESTRE DE LA JOYEUSE A LA MER LE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019

Commission municipale « repas de Noël » du 7 décembre 2019 : réunion prévue le 30 septembre 2019 à 18 H 30

La séance est levée à 22 heures.

***Prochaine réunion du Conseil Municipal
le mardi 8 octobre 2019
à 19 H***